

LE NOUVEAU COMPTE D'ÉPARGNE
AGRI-QUÉBEC



Doublement avantageux!

***La Financière
agricole***

Québec 



LE NOUVEAU COMPTE D'ÉPARGNE **AGRI-QUÉBEC**

AGRI-QUÉBEC, c'est la solution rentable pour atténuer les risques financiers de votre entreprise et vous permettre d'investir pour améliorer son efficacité.

Déposez annuellement un montant et La Financière agricole du Québec (FADQ) déposera l'équivalent, jusqu'à concurrence de 45 000 \$* ou de 3 %* de vos ventes nettes ajustées.

Toutes les entreprises agricoles et aquacoles pourront bénéficier dès 2010 de cette protection qui couvre la majorité de leurs produits.

Agri-Québec se veut un programme d'épargne complémentaire au programme Agri-investissement.

Simple et facile!

Si vous êtes déjà participant à Agri-investissement :

- Vous n'avez aucune démarche à faire car vous serez **inscrit automatiquement**.
- La Financière agricole **communiquera avec vous au début de l'année 2011** lors de la collecte des données financières 2010.
- Lorsque vous recevrez votre **Avis de dépôt** vous devrez faire votre versement pour bénéficier d'une contribution équivalente de la part de la FADQ.

Si vous n'avez pas été joint par la FADQ et que vous désirez profiter des avantages du nouveau programme Agri-Québec, communiquez avec nous au **1 800 749-3646**

* Le maximum est de 54 000 \$ ou de 3,6 % pour l'aquaculture